

Section Belgique-République démocratique du Congo (RDC)



Réunion UIP du 29/04/2010 avec des parlementaires du MLC et de l'opposition congolaise.

Monsieur de Donnea (Président de la section)

INTRODUCTION ET DISCOURS DE BIENVENUE.

Le président souligne l'importance des contacts avec l'opposition dans une démocratie en général. Toutes les initiatives qui renforcent la démocratie et la bonne gouvernance doivent être encouragées.

ECHANGE DE VUES

Monsieur Kanku-Bukasa est porteur d'une pétition signée par 121 membres du Parlement congolais de la majorité et de l'opposition pour demander à la Belgique d'accepter de recevoir Monsieur Jean-Pierre Bemba sur son territoire. Les signataires représentent 25% des parlementaires élus par la population congolaise, soit 65 millions d'habitants. Il ne s'agit donc pas d'une démarche de nature judiciaire, mais plutôt de nature politique. La Belgique a un devoir de neutralité vis-à-vis du Congo. Elle a coopéré avec la Cour Pénale Internationale pour l'arrestation de Monsieur Bemba et doit par conséquent également pouvoir l'accueillir sur son territoire en cas de libération. Monsieur Kanku-Bukasa rappelle que sans Monsieur Bemba, l'opposition congolaise est décapitée. Le MLC, dont Monsieur Bemba est le président, est la principale force d'opposition au Congo. Le Roi des belges doit bientôt se rendre au Congo et il faut se rendre compte que 85% de la population de Kinshasa soutient l'opposition. L'arrestation de Monsieur Bemba est mal comprise et la situation économique-sociale ne fait rien pour atténuer les frustrations.

La Belgique est un pays prioritaire pour le Congo, étant donné ses liens historiques avec ce pays. D'autre part, Monsieur Bemba a des liens personnels avec la Belgique, puisque ses enfants y sont scolarisés et qu'il y a lui-même séjourné durant de nombreuses années. Il faut rappeler, à ce sujet, qu'il n'y a jamais posé le moindre problème de sécurité.

Monsieur de Donnea a écouté les arguments exposés avec beaucoup d'intérêt et confirme qu'un compte-rendu de la réunion sera communiqué au Président de la Chambre et au ministre des Affaires étrangères, mais aucune décision ne sera prise sans l'avis de celui-ci. Il a le même respect pour l'opposition parlementaire congolaise que pour la majorité. Les arguments exposés seront pris en compte avec neutralité et objectivité. Cependant, il ne peut donner une réponse immédiate concernant un éventuel accueil de Monsieur Bemba sur le territoire belge.

Monsieur Dallemagne rejoint la position de Monsieur de Donnea et insiste sur la neutralité de la position belge. Toute action de la Belgique doit s'abstenir de porter atteinte aux relations entre le Congo et la Belgique. Toute décision doit donc rencontrer l'assentiment d'un maximum des parties concernées et tenir compte de l'attitude du gouvernement congolais. Il apprécie la démarche de l'opposition. Au plus la plate-forme de l'opposition sera large, au moins celle-ci fera l'objet de polémiques. Il espère que la démocratie parlementaire se renforcera en faveur de la population congolaise.

Monsieur Sevenhans apprécie la possibilité de pouvoir rencontrer l'opposition. Il a eu l'occasion unique de pouvoir visiter le pays récemment, mais il doit reconnaître qu'il n'a pas eu de contact avec l'opposition. Il constate que la situation à Kinshasa a peu évolué depuis son avant-dernière visite, il y a 5 ans. L'enseignement reste un des problèmes majeurs et beaucoup d'enfants ne sont toujours pas scolarisés au Congo. D'autre part, la visite du Roi a également d'autres finalités importantes, comme la coopération en matière de défense, par exemple. Monsieur Sevenhans propose donc aux membres de l'opposition congolaise de prévoir une nouvelle rencontre d'ici quelques mois, lorsque la situation politique belge se sera clarifiée. Il est possible que la coopération avec le Congo puisse évoluer dans une autre direction.

Monsieur Kanku-Bukasa rappelle que la pétition lancée à l'initiative du MLC a été signée par des parlementaires congolais de la majorité et de l'opposition, toutes tendances confondues, MLC et autres partis d'opposition inclus(1). Il s'agit d'une démarche pour la démocratie et non pour les intérêts personnels de Monsieur Bemba. Celui-ci est la seule personnalité qui ait suffisamment de poids pour assurer une opposition crédible.

(1) MLC et autres partis d'opposition réunis dans une plate-forme, sous la dénomination d'Union pour la Nation, présidée par Monsieur Kanku Bukasa.

Un autre membre de la délégation veut attirer l'attention sur les obligations de la Belgique dans le cadre des procédures de la CPI. La Belgique doit coopérer avec la CPI pour matérialiser la procédure. Les Etats doivent permettre la mise en œuvre des décisions de la Cour Pénale Internationale. La Belgique, en refusant d'accueillir Monsieur Bemba sur son territoire, inspirée par des motifs politiques, bloque une décision de la CPI qui permettrait sa libération conditionnelle ou provisoire, ce qui est une preuve de partialité et un refus de coopération avec la CPI. La Belgique est signataire du Traité concerné et doit donc respecter les droits de l'homme. Elle doit donc permettre à Monsieur Bemba de pouvoir résider en Belgique et ceci en conformité avec la loi belge. Son épouse et ses 5 enfants sont légalement établis en Belgique et la loi belge prévoit et permet le regroupement familial.

Monsieur Kanku-Bukasa remet la pétition à Monsieur de Donnea.

Collectif des Parlementaires pour une réelle démocratie en
République Démocratique du Congo

collectifparlementaire.rdc@hotmail.fr

Kinshasa, le 23 mars 2010

A l'attention de Monsieur Yves LETERME

Premier Ministre du Royaume de Belgique

Rue de la loi, 16 1000 Bruxelles

A l'Attention de Monsieur Armand DE DECKER

Président du Sénat du Royaume de Belgique

Palais de la Nation / rue de la Loi - 8
1009 Bruxelles

A l'attention de Monsieur Patrick DEWAELE

Président de la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique

Place de la Nation, 2 1008 Bruxelles

Avec prière de tenir informée la Monarchie du Royaume de Belgique

Handwritten signatures and initials are present in the top left and top right corners of the page.
Copie pour information à :

Monsieur Adolphe MUZITO

Premier Ministre de la République Démocratique du Congo

A Kinshasa Gombe

Monsieur Léon KENGO WA DONDO

Président du Sénat de la République Démocratique du Congo

A Kinshasa Lingwala

Monsieur Evariste BOSHAS

Président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo

A Kinshasa Lingwala

Madame/Monsieur le Président du groupe politique CDH

à la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique

Place de la Nation, 2 1008 Bruxelles

Madame/Monsieur le Président du groupe politique CD&V

à la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique

Place de la Nation, 2 1008 Bruxelles

Madame/Monsieur le Président du groupe politique ECOLO-GROEN

à la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique

Place de la Nation, 2 1008 Bruxelles
Handwritten signatures and initials are present in the bottom half of the page.

Dir
Madame/Monsieur le Président du groupe politique LDD

à la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique

Place de la Nation, 2 1008 Bruxelles

Madame/Monsieur le Président du groupe politique MR

à la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique

Place de la Nation, 2 1008 Bruxelles

Madame/Monsieur le Président du groupe politique N-VA

à la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique

Place de la Nation, 2 1008 Bruxelles

Madame/Monsieur le Président du groupe politique Open VLD

à la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique

Place de la Nation, 2 1008 Bruxelles

Madame/Monsieur le Président du groupe politique PS

à la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique

Place de la Nation, 2 1008 Bruxelles

Madame/Monsieur le Président du groupe politique SP-a

à la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique

Place de la Nation, 2 1008 Bruxelles

Excellence Monsieur le Premier Ministre du Royaume de Belgique,

Excellence Monsieur le Président du Sénat du Royaume de Belgique,

Excellence Monsieur le Président de la Chambre des représentants du Royaume de Belgique,

Concerne : demande d'accueil du Sénateur Jean Pierre Bemba Gombo sur le territoire de la Belgique

Les parlementaires congolais, membres du collectif des Parlementaires pour une réelle démocratie en République Démocratique du Congo, vous prie de recevoir leurs meilleures salutations.

Nous vous prions respectueusement de bien vouloir donner votre accord d'accueillir le Sénateur Jean Pierre Bemba Gombo sur le territoire du Royaume de Belgique dans le cas où la Cour Pénale Internationale décidait prochainement de le remettre en liberté provisoire en vertu de l'article 60 du Statut de Rome.

Le Sénateur Jean Pierre Bemba Gombo a sollicité le Royaume de Belgique à plusieurs reprises en vue d'y être accueilli dans l'hypothèse de sa mise en liberté provisoire.

Le Royaume de Belgique a refusé à chaque fois de lui servir d'Etat d'accueil. Il conviendrait, à notre humble avis, de l'accueillir à titre provisoire sur votre territoire et éviter que des tels refus puissent être ressentis, sur le plan politique, comme une manœuvre injuste du Royaume de Belgique visant à empêcher une mise en liberté provisoire. Il faut dire que la Belgique n'a pas hésité de coopérer le 24 mai 2008, dans un délai record de 24 heures, pour mettre à exécution le mandat d'arrêt délivré la veille par la Cour Pénale Internationale. Le Royaume de Belgique devrait pouvoir, en vertu de la même coopération avec la Cour, donner son avis favorable en vue d'accueillir provisoirement le Sénateur Jean Pierre Bemba sur son territoire.

Nous rappelons à votre bienveillante attention la position qui fut prise par Amnesty International, sur l'obligation de coopération des Etats parties au traité de Rome, lorsque le Sénateur Jean Pierre Bemba Gombo a été libérée par décision du 14 août 2009 : « Amnesty International a demandé le vendredi 14 août aux Pays-Bas et à d'autres pays d'accepter de toute urgence d'accueillir Jean-Pierre Bemba, après la décision de la Cour pénale internationale (CPI), qui siège à La Haye, de remettre cet homme en liberté provisoire dans l'attente de son procès. Selon la décision de la Chambre préliminaire de la CPI, l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Pays-Bas et le Portugal, pays où Jean-Pierre Bemba a souhaité être libéré, ont tous exprimé des réserves ou des objections à l'idée de l'accueillir. « Si aucun Etat n'accepte de le recevoir, Jean-Pierre Bemba pourrait rester détenu par la CPI pendant une durée indéfinie, a déclaré Christopher Keith Hall, juriste à Amnesty International. « Jean-Pierre Bemba a le droit d'être présumé innocent jusqu'à ce que la CPI

oit statué dans son affaire. À l'issue d'un examen approfondi, la CPI a estimé qu'il devait être remis en liberté provisoire et sous certaines conditions. Après cette décision, son maintien en détention pour une durée indéterminée constituerait une violation de son droit de bénéficier d'un procès équitable. « La CPI va tout simplement se trouver dans l'incapacité de fonctionner si les États ne coopèrent pas, a poursuivi Christopher Keith Hall. Les Pays-Bas, où siège la CPI, ont à cet égard une responsabilité particulière. » (<http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/amnesty-international-calls-dutch-government-receive-jean-pierre-bemba-2>).

Notre démarche se fonde sur le fait que le Royaume de Belgique est un pays ami de la République Démocratique du Congo et nos deux pays partagent en commun une longue histoire. Nous rappelons à ce titre que Monsieur Jean Pierre Bemba Gombo est un officiel congolais. Plusieurs millions de congolais ont placé en lui leur confiance. Le pourcentage obtenu, 42% d'après les chiffres officiels, lors des dernières élections présidentielles de 2006 en est l'illustration. Il est actuellement le chef naturel de l'opposition parlementaire en République Démocratique du Congo.

Il a été aussi le Représentant d'une des quatre branches du Pouvoir Constituant de la République Démocratique du Congo dans son état actuel. Et ce, à l'issue d'un long processus de pacification, de réunification et de démocratisation dont il a été un des acteurs principaux et auquel la Belgique a pris part activement et qui a coûté environ 500.000.000€ aux Contribuables belges et européens. Il a été associé étroitement à la signature d'accords historiques aux côtés de la Belgique, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine et des Nations Unies et qui ont conduit à la mise en place des institutions congolaises actuelles. Et tout ceci s'est déroulé postérieurement aux faits litigieux à propos desquels il bénéficie de la présomption d'innocence en vertu de l'article 66 du Statut de Rome.

Les parlementaires congolais ne comprennent pas le refus de la Belgique qui est le pays le mieux indiqué pour l'accueillir provisoirement d'autant plus qu'il y a son principal centre d'intérêt familial, sa famille réside légalement en Belgique et ses enfants y sont scolarisés.

Nous sommes d'avis qu'il n'est pas d'usage que le Roi des Belges, le Premier Ministre et les Présidents du Sénat et de la Chambre des Représentants envisagent de se rendre en République Démocratique du Congo fêter le cinquantenaire de l'indépendance du Congo et refuser en même temps (ou un émettre un avis défavorable à une demande de la Cour Pénale Internationale) à un Sénateur congolais en fonction, bénéficiant d'un statut particulier en sa qualité d'ancien Vice-président de la République, et figure principale de l'opposition congolaise, d'accéder et séjourner en Belgique durant le temps de sa mise en liberté provisoire.

Les parlementaires insistent pour que la Belgique, donne son avis favorable et fasse d'ores et déjà savoir éventuellement son accord de principe à accueillir le Sénateur Jean Pierre Bemba Gombo. A défaut, nous pensons que la venue en République Démocratique du Congo de plus Hautes Autorités belges pour y célébrer le 30 juin 2010 ne pourrait se réaliser sans frustrer une large partie de l'opinion congolaise et parlementaire.

Dans l'attente d'une suite favorable, et vous remerciant de réserver à la présente le bénéfice de l'urgence, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Présidents du Sénat

et de la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique, à l'expression de notre
haute considération.

Pour le collectif des parlementaires congolais,

